



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**ARRETE N° - ARR20220908\_4**

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

-----  
**Le Maire de la commune d'Eybens  
(Isère)**

**Objet : Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

**Nicolas RICHARD, Maire de la commune d'Eybens**

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- Vu l'arrêté municipal n°ARR20200827\_2 du 27 août 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS ;
- Considérant la démission de Michèle HORMIERE, représentante de l'association A.P.A.J.H. en date 5 juillet 2022 ;
- Vu l'affichage de l'avis à publicité en Mairie en date du 25 juillet 2022 ;
- Vu les propositions des associations représentant les personnes en situation de handicap du Département reçues en mairie,

**Arrête :**

**Article 1er :**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

<b>Nom, prénoms</b>	<b>Catégorie d'associations représentées</b>
<b>Denise GUIHO</b>	Représentant des associations de personnes âgées et retraitées du département, sur proposition de l'association U.N.R.P.A.
<b>Maurice DERRAS</b>	Représentant des associations de personnes âgées et retraitées du département, sur proposition de l'association O.M.R.
<b>Catherine FONTE</b>	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association E.A.U.
<b>Hervé GUILLON</b>	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association MEE – MIFE Isère
<b>Séverine FAYE</b>	Représentant d'une association de personnes handicapées du Département, sur proposition de l'association Envol Isère Autisme.
<b>Danièle ATTARD</b>	En qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'U.D.A.F.
<b>Marie France BAKLOUTI</b>	En qualité de personne ressource dans le domaine de l'action sociale, jeunesse et éducation.
<b>Nelly MARONI</b>	Au titre des personnes qualifiées dans le domaine des personnes en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 038-213801582-20220908-ARR20220908\_4-AR

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eybens, le 8 septembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Transmission en préfecture le :
- Publication/Affichage le :
- Notification faite le .....

Le Maire,  
Nicolas RICHARD